

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le deux Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 26 Mars 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 6.

PRESENTS : MM. BUF Jean-Michel et MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et CODET Stéphane, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. RICARD Jean-François (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme GILLET Maryline*), M. VIGNÉ Frédéric (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*) et Mme VIGNÉ Sandra (*pouvoir à Mme DENIEL Brigitte*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUIHO Marie-France et M. MORMANN Cédric.

<u>OBJET</u> :	<i>Ressources humaines : recrutement emplois saisonniers.</i>
-----------------------	----------------------------------------------------------------------

N° 2015 / 04 / 06

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 2,

VU le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'en raison des activités saisonnières liées au camping, au gîte et au château, d'une part, et du renfort à apporter au service voirie-services à la population et au service espaces verts durant la période des congés d'été, il y a lieu de créer des emplois saisonniers,

Vu le Comité Technique du 16 Mars 2015,

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *décide de créer :*
 - *au service voirie-services à la population :*
 - *1 poste d'adjoint technique 2^e classe à temps complet (4 mois) sur la période estivale (festivités),*
 - *2 postes d'adjoint technique 2^e classe à temps complet (1 mois par contrat) sur la période estivale (voirie),*
 - *au service espaces verts :*
 - *2 postes d'adjoint technique 2^e classe à temps complet (1 mois par contrat) sur la période estivale,*
 - *au service tourisme :*
 - *1 poste d'adjoint technique 2^e classe à temps non complet (22 H hebdomadaires) de mai à septembre (château),*
 - *2 postes d'adjoint technique 2^e classe à temps complet (1 mois par contrat) sur la période estivale (camping-gîte),*
- *précise que pour l'exécution de ces contrats, les agents seront rémunérés sur la base l'indice brut 340, indice majoré 321.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 7 Avril 2015,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20150402-CM-2015-04-06-
DE
Date de télétransmission : 07/04/2015
Date de réception préfecture : 07/04/2015

Seance du Conseil municipal du 2 Avril 2015
Délibération n° 2015 / 04 / 06